

Montréal, le 14 décembre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre D. Grenier
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville Marie
Bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7P0

**OBJET : Demande d'approbation d'un contrat de service de transport
d'électricité et demande d'approbation de tarifs provisoires
pour l'année 2023
Dossier Régie de l'énergie R-4240-2023**

Maître Grenier,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de votre lettre du 13 décembre 2023 (Pièce [B-0014](#)) par laquelle RTA lui demande, dans le dossier susmentionné, de prolonger le délai qu'elle a fixé ([Pièce A-0009](#)) pour répondre à sa demande de renseignements n^o 2. La Régie accueille cette demande et fixe au **12 janvier 2024, à 14 h**, l'échéance pour le dépôt des réponses de RTA.

Par ailleurs, RTA entend déposer à la même date une demande modifiée visant l'approbation de Tarifs provisoires pour l'année 2024 ainsi que la grille tarifaire pour cette année qu'elle prévoyait originalement déposer dans les semaines suivant sa lettre du 20 novembre 2023 à la Régie (Pièce [B-0008](#)). La Régie note que, dans l'éventualité où une telle demande viserait l'application de tarifs provisoires rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, l'enjeu qu'elle a soulevé dans le cadre de ses demandes de renseignements n^o1 à RTA et à Hydro-Québec (Pièces [A-0004](#) et [A-0007](#)), relatif à la recevabilité, du point de vue juridique, de la demande d'approbation de tarifs provisoires pour 2023 rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, soit à une date antérieure à la demande, se posera également.

Veuillez agréer, Maître Grenier, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis
Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml